

Velux non déclarés

Par Droide59, le 09/04/2019 à 21:49

Bonjour,

je souhaite un acquéreur une maison dans une zone classe au patrimoine pour son histoire.

Les proprietaires ont declaré 2 velux sur les 4, les travaux sont achevés en 2011.

Les ABF ne delivreront pas d'autorisation.

1- quelles sont les risques encourus notamment au regard du droit administratif? Ya t'il prescription qui permettent d'etre Protégé en cas de recours par la mairie? Si la prescription est bien de 10 ans, le fait que se soit dans un endroit classé entraine t'il la nullité de cette prescription de 10ans? Bref quelles sont les risques encourus par les acquéreurs?